
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 27 septembre 2012**

Date de convocation :
Le 18 septembre 2012

Nombre :
- délégués titulaires : 7
- de présents : 7
- de votants : 7

- délégués suppléants : 3
- de présents : 3
- de votants : 3

L'an deux mille douze, le 27 septembre à dix-sept heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

Étaient présents (7) :

M. Hervé BROUILLARD, M. Gérard DELMOTTE, M. Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, M. Bernard KAMINSKI, Mme Renée STIÉVENARDT, Mme Élisabeth GONDY,

Absents excusés et représentés (3) :

M. Philippe BAUDRIN (*représenté par M. Joël SOIGNEUX*), M. Laurent DEGALLAIX (*représenté par M. Mattéo GUALANO*), Mme Annie DENIS (*représentée par M. Frédéric DEBARGE*),

Absents excusés et non représentés : (7)

M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Valérie LÉTARD, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT, Mme Yveline DRUELLE,

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
12/19

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/AA

OBJET :

- Décision
modificative
N° 1/2012

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
Le Président,
Guy HUART



Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu le Budget Primitif Principal 2012 voté lors du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole le 16 décembre 2012,

Vu le budget 2012 (juillet à décembre) de l'ÉPIC approuvé en Comité de Direction le 18 juin 2012,

Il convient de prendre une décision modificative N° 1 de l'exercice 2012.

La décision modificative N° 1 de l'exercice 2012 du Budget de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole s'équilibre :

- En section d'investissement à 10 700 Euros
- En section de fonctionnement à 4 600 Euros

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 27 septembre 2012,

- D'accepter la présente décision modificative,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ce dossier.



Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTÉ :

- La présente décision modificative,

AUTORISE :

- Le Directeur général à signer tout acte relatif à ce dossier.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 27 septembre 2012

Le Président,

